

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 180 (Rect)

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 5 QUATER A

I. - À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« spécialement dédié et »

le mot :

« spécial » ;

II. - En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« par ce biais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.